

La loyauté des Canadiens fut, en effet, mise à l'épreuve dès le commencement du régime britannique. A peine le traité de cession était-il signé, qu'un appel aux armes fut fait pour réprimer la conspiration de Pontiac, qui, à la tête des nations sauvages de l'Ouest, était déterminé de chasser les Anglais des territoires des grands lacs. Les Canadiens, fatigués du régime français, forts des droits qui leur étaient garantis par les traités et le droit des gens, et ne désespérant pas de l'avenir à l'égard de leurs autres droits, répondirent favorablement à cet appel. M. Sulte affirme que, de 1764 à 1766, six cents Canadiens s'enrôlèrent volontairement pour aller combattre cet ancien et fidèle ami des Français aux côtés des troupes anglaises (*Canadiens Français*, VII, 112). Kingsford dit qu'en 1764 Québec, Trois-Rivières et Montréal envoyèrent 300 volontaires canadiens (Y. 76).

Quelques années après, l'horizon politique devenait sombre et menaçant dans les colonies anglaises elles-mêmes. Il était évident qu'elles se préparaient à jeter le masque de la loyauté. L'Angleterre vit tout de suite qu'il était urgent de se rapprocher des Canadiens. En 1774, par l'Acte de Québec, elle leur accorda à peu près tout ce qu'ils désiraient. Les lois françaises et les droits du clergé, même la dîme, leur étaient rendus. Un nouveau serment d'allégeance exigeait de la part des catholiques seulement (les autres sujets restant soumis à l'ancien serment) fidélité au roi pure et simple, sans toucher à la religion. Aussi, lorsque l'étendard de la révolte fut levé par les fils d'Albion de la Nouvelle-Angleterre soutenus par la France, les Canadiens-français n'hésitèrent pas à défendre le drapeau britannique sur les champs de bataille. Ce sont eux qui ont gardé le Canada à la Grande-Bretagne. En récompense de leur loyauté, le parlement impérial accordait la constitution de 1791, qui sépara le Haut du Bas-Canada et dans une grande mesure compléta l'œuvre de l'autonomie des Canadiens, malheureusement sans accorder encore le gouvernement responsable. Au Conseil exécutif, les Canadiens comptaient quatre des leurs sur huit; au Conseil législatif, sept sur quinze, inégalité qui causa tous les trou-